

Le 22 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evolution de l'accueil des urgences au CH de Remiremont

Dans un contexte de fortes tensions sur les services des Urgences des Vosges en particulier sur les ressources médicales, l'organisation de l'accueil à l'hôpital de Remiremont est adaptée à compter du 31 décembre 2023 avec le maintien d'un accueil de jour.

Au regard des fortes tensions sur les équipes médicales, l'organisation du service des urgences du CH de Remiremont est revue pour garantir un accueil des patients du 8h30 à 20h30 tous les jours de la semaine.

En-dehors de ces horaires, l'accueil s'organise dans les centres hospitaliers d'Epinal et de Saint Dié des Vosges. Les patients se présentant spontanément la nuit aux urgences de Remiremont seront réorientés vers ces établissements.

Dans ce contexte, le SMUR, mobilisé pour intervenir pour des urgences extrahospitalières, est également maintenu en journée sur le territoire de Remiremont. La nuit, les SMUR des établissements voisins se mobilisent pour couvrir l'intégralité du territoire.

En complément, les unités mobiles paramédicales hospitalières (UMP-H) intégrées au fonctionnement des services des urgences depuis novembre à Epinal et à Remiremont assurent les prises en charges des urgences extérieures jour et nuit.

Les établissements hospitaliers des Vosges et l'ARS ont engagé depuis plusieurs semaines des travaux afin de travailler à l'organisation des soins urgents dans les Vosges ; une mission d'appui a été mise en place à cette fin et l'organisation mise en œuvre à partir du 31 décembre 2023 a été validée dans ce cadre. Cette organisation permet de sécuriser la prise en charge des besoins de la population et les équipes de soins, et d'engager activement le renforcement des équipes, médecins urgentistes en particulier.

Dans le cadre de cette mission d'appui, il est rappelé le travail d'échanges et d'informations régulier avec les établissements et les élus du territoire qui permet de faire le point sur la situation. La démarche globale engagée analyse toutes les composantes : consolidation des organisations, sécurisation des équipes, équilibre des organisations en tout point du département, fluidité des prises en charge, orientation des patients en fonction du besoin et au bon endroit, stratégie de recrutement, etc.

Les équipes, les directions des établissements, la mission d'appui SAU et l'ARS restent pleinement mobilisées pour réussir à consolider un schéma d'organisation des soins urgents et non programmés assurant sécurité et qualité des prises en charges en tout point du département.

Cette situation exceptionnelle, ne doit pas conduire à renoncer aux soins. Les personnes souffrantes sont encouragées à consulter leur médecin traitant en première intention, ou un centre de soins sans rendez-vous : Hôpital de Gérardmer, 7 jours/7, de 9h à 19h et CMSI d'Epinal du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Dans tous les cas, il est demandé à la population d'appeler le 15 avant de se déplacer aux urgences.